

Un enfouissement sauvage de déchets dans une manade fait voir rouge à Saint-Martin-de-Crau

Selon les associations FNE 13 et Anticor 13, des déchets seraient enfouis sans autorisation sur le terrain d'une manade à Saint-Martin-de-Crau. Deux inspections des services municipaux et de l'État ont eu lieu sur place. Tout comme les associations, la mairie annonce qu'elle va porter plainte. Le dossier est sur le bureau du procureur de Tarascon.



Un pré dans la plaine de la Crau, en bordure du chemin d'accès à la manade Chapelle Sophie & fils. Crédits : capture d'écran Google street view.

Par Pierre Isnard-Dupuy, le 14 Août 2020

Lien :

<https://marsactu.fr/un-enfouissement-sauvage-de-dechets-dans-une-manade-fait-voir-rouge-a-saint-martin-de-crau/>

Des camions déposant des déchets sur le sol. Une pelleteuse prenant le relais pour enfouir le tout dans le sol de la plaine de la Crau, sans autorisation, sur le terrain d'une manade où paissent des taureaux. Ce ballet se déroulerait depuis le mois de janvier selon un courrier anonyme transmis aux fédérations locales de France nature environnement (FNE 13) et Anticor (Anticor 13).

L'association environnementale et l'association anti-corruption ont sonné publiquement l'alarme ce 11 août, via un communiqué commun envoyé à la presse. Les faits leur *"semblent être d'une gravité extrême et [leur] laissent à penser que nous sommes face à un vaste trafic organisé et non pas une simple décharge sauvage."*

La nappe est peu profonde, quels que soient les déchets, il peut y avoir des dégâts sur l'alimentation en eau des populations alentours.

Stéphane Coppey de FNE 13

Comme *Marsactu* a pu le vérifier, des alertes ont été transmises depuis mars aux autorités par le conservatoire des espaces naturels Paca (CEN Paca), qui gère une réserve naturelle voisine, et le syndicat mixte de gestion de la nappe phréatique de la Crau (Symcrau). Ce dernier craint une pollution de la nappe qui alimente en eau potable les habitants de Mas-Thibert, situé sur la commune d'Arles, et de Saint-Martin-de-Crau. *"La nappe est peu profonde, quels que soient les déchets, il peut y avoir des dégâts sur l'alimentation en eau des populations alentours, considère pour sa part Stéphane Coppey de FNE 13. On demande que ça s'arrête, que l'on enlève ces déchets qui n'ont rien à faire là, puis que le terrain soit remis en état et que des analyses soient faites pour savoir si la nappe phréatique est polluée"*, ajoute le responsable associatif.

Saisine du procureur

Le directeur des services techniques et de l'urbanisme de Saint-Martin-de-Crau nous confirme avoir reçu le signalement du CEN Paca, fin mars. *"Nous nous sommes rendus sur place début avril. Et nous avons immédiatement informé les services de l'État"*, affirme Laurent Galy. Puis, confirmant ce que la maire, Marie-Rose Lexcellent, a déclaré à *France 3 Provence-Alpes*, l'agent municipal explique qu'une seconde inspection a eu lieu le 4 août. Un procès verbal a été dressé à cette occasion, transmis au procureur de Tarascon.

Du point de vue des associations, la mairie de Saint-Martin-de-Crau et les services de l'État n'auraient pas agi avec suffisamment de diligence : *"presque six mois ont passé depuis les premiers constats et alertes de la part de personnes qui, pour certaines, ont été victimes d'intimidations et de graves menaces"*, précise le communiqué. Une appréciation que rejette Laurent Galy : *"il faut replacer les choses dans leur contexte, la France était fermée et notre priorité était de gérer la crise sanitaire. Malgré cela, nous avons agi."*

Contacté, le parquet n'a pas faite suite à nos demandes de précisions et la préfecture ne nous a pas répondu dans le délai imparti à la publication de cet article. Tout comme FNE 13 et Anticor, la municipalité annonce qu'elle va porter plainte et se constituera partie civile si une instruction judiciaire venait à être ouverte. *"Si des choses sont déviantes, elles devront être réparées"*, estime Laurent Galy.

Les associations estiment avoir affaire un réseau de trafic de déchets, sans avoir de certitude, pour l'heure, sur la nature, le volume et l'origine des déchets. Le terrain d'enfouissement présumé se trouve dans un espace classé Natura 2000, tout proche de la réserve naturelle des Coussouls de Crau. Soit dans un environnement fragile, considéré comme l'une des dernières steppes semi-arides d'Europe.

La propriétaire de la manade Chapelle Sophie & fils, située au lieu dit Mas-de-Pernes se défend de participer à du trafic de déchets. *"Notre métier c'est d'élever des taureaux et nous sommes très conscients que l'on est en zone Natura 2000. Nous n'avons aucun déchet sur notre terrain. Nous avons fait venir des gravats pour faire une plateforme sur une petite parcelle de 3000 mètres carrés"*, explique Sophie Chapelle. Des gravats qui serviraient donc à combler un trou dans le but d'aplanir le sol pour bâtir un hangar. *"Notre seule infraction, c'est de ne pas avoir fait de demande à la mairie"*, reconnaît-elle. La justice pourrait désormais aider à éclaircir cette affaire.